

Décharge

Vous certifiez à la **société administratrice et à l'organisateur de l'événement** auquel vous vous inscrivez que vous vous engagez à respecter le règlement de l'épreuve.

Vous assurez que vous êtes le détenteur de la carte de crédit utilisée pour effectuer le paiement de la dite inscription.

En procédant à cette inscription, vous déclarez être majeur.

Dans le cas où vous inscrivez une personne mineur, vous certifiez avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription.

Dans le cas où vous inscrivez une tierce personne, vous déclarez avoir reçu l'accord préalable de celle-ci et vous déclarez également que cette tierce personne a pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.

Pour que l'inscription en ligne soit définitivement validée, un paiement comptant doit être effectué.

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, en cas d'annulation d'une épreuve sportive ou dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Cette clause est valable quelle que soit les raisons de l'annulation.

La participation aux compétitions organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an (loi n° 99-223 du 23.03.99 art. 6). Il est impératif de présenter ce justificatif lors du retrait de votre dossard. En cas de non présentation de ce justificatif, le concurrent ne pourra prétendre à la participation à l'épreuve ni à un quelconque remboursement des frais engagés.

La participation à une épreuve sportive non compétitive de type « randonnée », qui ne donne pas lieu à un classement, ne nécessite pas la présentation d'une licence sportive ou d'un certificat médical.

Les informations descriptives des événements édités sur le **site de l'administrateur et/ou le site de l'organisateur** sont renseignées par les organisateurs des événements. La responsabilité de **l'administrateur** ne pourra en aucun cas être engagée en cas de contestation ou litige sur les dites informations qui n'engagent que l'organisateur.

Lors de votre inscription à une course, vous vous inscrivez automatiquement à la mailing-list Sport-Up vous permettant de recevoir régulièrement les actualités et le calendrier des disciplines. Vous avez possibilité de vous désinscrire à tout moment dans la rubrique News letters en cliquant sur le lien "se désinscrire, cliquez ici".

Les informations personnelles collectées par **l'administrateur** seront transmises exclusivement à l'organisateur de la course à laquelle vous vous inscrivez. **L'administrateur** déclare avoir suivi la procédure nécessaire auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) pour la gestion des dites informations.

L'administrateur s'engage à effacer définitivement toute information personnelle vous concernant sur simple demande de votre part par courrier électronique.

Les blessures, accidents, voire décès, des inscrits lors de leur participation aux épreuves ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité de **l'administrateur** ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Droit d'Image

J'autorise expressément les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et media à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Nom : _____

Prénom : _____

Date : _____

Signature : _____

Règlement du Marathon de Montpellier 2010

Art.1 : L'association du Marathon de MONTPELLIER regroupant la ville de Montpellier et le Montpellier Athlétic Méditerranée (MAM), organise le 17 octobre 2010 le Marathon de Montpellier.

Art.2 : Le parcours de 42,195 km étalonné par la méthode de la bicyclette calibrée, est constitué d'une boucle intra-muros conforme au règlement FFA.

Art.3 : L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés. Tout athlète non licencié doit fournir un certificat médical de moins d'un an à daté du 17 octobre 2010, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition. Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Art.4 : Des contrôles anti-dopage pourront être effectués à l'arrivée sous le contrôle de la FFA.

Art.5 : Les catégories d'âge donneront lieu à des classements.

Art.6 : Ravitaillements tous les 5 km et épongeages tous les 2,5 km.

Art.7 : Postes de contrôle et chronométrage tous les 5 km.

Art.8 : Assistance médicale sur le parcours et à l'arrivée, les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Art.9 : Les organisateurs seront couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties de la licence FFA. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

Art.10 : Pour s'inscrire il faut, une photocopie de la licence FFA ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an pour les non licenciés, soit le 17 octobre 2009.

Art.11 : Pour le bon déroulement de l'épreuve le nombre d'engagés est limité à 4000 coureurs. Les inscriptions seront closes sans préavis à l'enregistrement du 4000e engagement.

Art.12 : Le dossard est nominatif et non cessible.

Art.13 : En cas de force majeure mettant en danger les concurrents (catastrophe naturelle, épidémie, ou autres circonstances), l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.14 : Droit à l'image « j'autorise l'association MAM et la municipalité de Montpellier et ayant droit comme sponsor, partenaire et media à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître pendant la manifestation sportive du week-end « Marathon de Montpellier ».

Art.15 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses.

Nom : _____

Prénom : _____

Date : _____

Signature :

Bulletin d'inscription

>> Tarif

==> Du 12/01/2010 au 29/06/2010

30 Euro

...: INFORMATIONS GENERALES ...

Nom / Last Name *

Prénom / First Name *

Sexe / Gender *

Masculin Féminin

Adresse / Address *

Code postal / Zip Code *

Ville / City *

Pays / Country *

Nationalité / Nationality *

Email *

Téléphone / Phone

Portable / Mobile

Année de naissance *

Numéro de Licence

Club / Equipe

Meilleur Chrono sur Marathon

(Date, Lieu)

Meilleur Chrono sur Semi Marathon

(Date, Lieu)

Temps ciblé *

- de 2h30 3h00 3h30 4h00 4h30 5h00

Offre Garderie

Nombre d'enfants et leur age

(Uniquement de 1 à 4 ans)

Je veux participer au colloque sur la
sédentarité

Nombre de personnes participant au
colloque

...: OPTIONS ...

- Option(s) : N°01 - Pasta Party du samedi soir coureur : 5 Euro
- Option(s) : N°02 - Pasta Party du samedi soir accompagnateur : 10 Euro
Si oui, combien ?
- Option(s) : N°3 - Offre d'abonnement 6 mois à
JOGGING INTERNATIONAL -42% : 27 Euro

...: DATE ET SIGNATURE ...

*** Informations obligatoires**

**Pensez à joindre un certificat médical.
Envoyez le tout à :**

Cimalp communication - Centre de Traitement Marathon Montpellier
BP42
06701 Saint Laurent du Var Cedex